



Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

Conseillers
en fonction :
22

Conseillers présents :
16

Date d'envoi de la
convocation :
5 décembre 2025

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 9 décembre 2025

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire

Secrétaire de séance : Mme Régine GRESSET

Présents :

Mme Christelle BARTHEL ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Patricia CANTERI ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; Mme Régine GRESSET ; M. Jean-Paul LARISCH ; Mme Angèle LIPPOLIS ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoît ZIMMERMANN

Absents excusés :

Mme Nicole BURGER (donne procuration à M. Patrick GRELOT)
M. Bruno FREUDL (donne procuration à Mme Patricia FAGNONI)
Mme Sandra ILLG (donne procuration à Mme Régine GRESSET)
M. Eric BOILEAU (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)
M. Patrick SILOV TEPIK (donne procuration à M. Benoît ZIMMERMANN)
M. Laurent GARCIA (donne procuration à Mme Marie WUJEK)

Absents non-excusés :

DCM N°5 : Subventions de fonctionnement aux associations- année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les dépenses de fonctionnement engagées par les associations ;

Considérant les demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations pour l'exercice 2025 ;

Entendu l'exposé suivant :

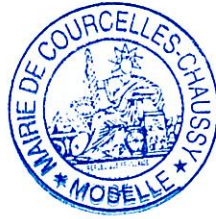
Après analyse des factures présentées par les associations et avis de la Commission finances, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations pour l'année 2025, pour un total de 39 453€ (en 2024, le total s'élevait à 39 963 €) :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ASSOCIATION de KICK BOXING	
BUDOKAI	4 500 €
COURCELLES-CHAUSSEY Hand Ball	4 500 €
COURCELLES GYM TONIC	3 141 €
COURCELLES PETANQUE	1 778 €
COURCELLES RYTHME	4 500 €
COURCELLES TENNIS	2 071 €
COURIR à COURCELLES-CHAUSSEY	450 €
U.S.C.C	1 240 €
VOLLEY-BALL COURCELLOIS	784 €
BADMINTON CLUB COURCELLES-CHAUSSEY	3 316 €
Total Associations Sportives	27 351 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES et autres	
A.P.E	320 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS	3 026 €
AMICALE du PERSONNEL COMMUNAL	320 €
ANCIENS COMBATTANTS ACVG UNMRAC	326 €
BOUT'TISSUS	320 €
CENTRE CULTURE ET LOISIRS	1 275 €
CHORALE SI ON CHANTAIT	694 €
COURCELLES SENIORS	524 €
FOYER RURAL DE LANDONVILLERS	320 €
HEURES D'AMITIES	471 €
LA ROUSSE	1 318 €
LIST INFORMATIQUE	326 €
RS 57	321 €
SOUVENIR FRANCAIS	326 €
SYNDICAT DES INITIATIVES convention - délibération du 20-12-2012	833 €
UNE ROSE...UN ESPOIR	1 055 €
DONNEURS DE SANG	327 €
Total Associations Culturelles	12 102 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	39 453 €

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 11 décembre 2025

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*